

# Fiche info

## Cancer du sein : le statut HER2

**La recherche du statut HER2 est aujourd'hui systématique chez les femmes atteintes d'un cancer du sein. Ce test permet en effet de savoir si elles peuvent bénéficier d'une thérapie ciblée anti-HER2.**

### ■ De quoi s'agit-il ?

HER2 est une protéine naturellement présente dans l'organisme. Il s'agit d'un récepteur transmembranaire impliqué dans la régulation de la prolifération cellulaire. Quand une cellule devient cancéreuse, il peut arriver que le nombre de récepteurs HER2 présents à sa surface augmente anormalement. Cette augmentation favorise la croissance des cellules cancéreuses. On dit alors que ces cellules « surexpriment » HER2 ou qu'elles sont HER2 positives.

### ■ Quelles sont les femmes concernées ?

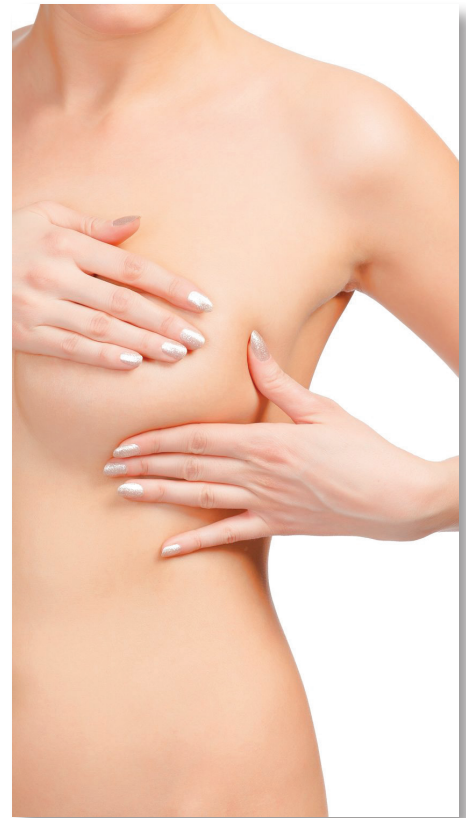
La surexpression du récepteur HER2 est retrouvée chez 12 à 20 % des femmes atteintes d'un cancer du sein. À l'heure actuelle, on ne sait pas pourquoi la surexpression de HER2 se manifeste chez certaines femmes et pas chez d'autres.

### ■ Comment connaît-on son statut vis-à-vis de HER2 ?

La recherche du statut HER2 s'effectue par l'étude d'un échantillon de la tumeur, par un laboratoire d'anatomopathologie (c'est-à-dire spécialisé dans l'étude des tissus et des cellules). Des tests spécifiques ont été mis au point pour réaliser cette recherche.

### ■ Une biopsie doit-elle être réalisée ?

Aucune intervention chez la patiente n'est nécessaire pour connaître le statut HER2. On utilise pour cela un échantillon de la tumeur déjà disponible. De tels échantillons sont systématiquement conservés pour toutes les femmes atteintes d'un cancer du sein. C'est notamment le cas à l'issue de la biopsie effectuée pour confirmer le diagnostic et de l'opération chirurgicale réalisée pour retirer la tumeur. La recherche du statut HER2 peut être entreprise aussitôt après une biopsie ou une intervention chirurgicale. Elle peut être également effectuée des mois ou des années plus tard.



### ■ Qui demande la réalisation du test ?

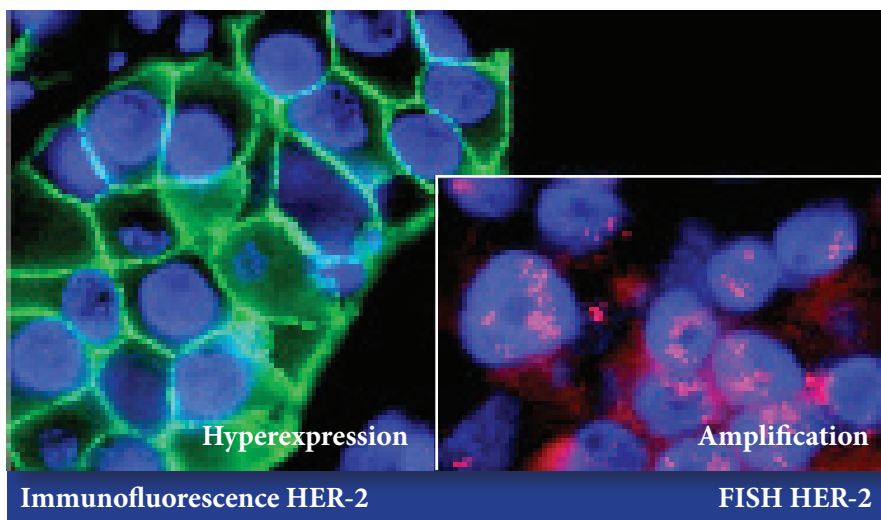
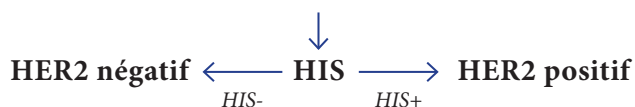
C'est le médecin oncologue qui vous suit, le radiologue qui a effectué la biopsie ou le chirurgien qui vous a opérée qui prescrit la recherche du statut HER2.

En général, le résultat est disponible en moins d'une semaine. Les médecins demandent à connaître le statut HER2 dès le diagnostic du cancer du sein. Cela leur permet de prévoir la stratégie de traitement.

## ■ Comment le résultat du test est-il exprimé ?

Il existe deux techniques pour réaliser la recherche du statut HER2. La plus fréquente est la technique dite IHC (ImmunoHistoChimie). Elle est toujours réalisée en premier. Le résultat est exprimé selon une graduation de 0 à 3+. S'il est IHC 0 ou 1+, la recherche est négative, il n'y a pas surexpression de HER2. S'il est 3+, le résultat est positif, il y a surexpression de HER2. Lorsque le résultat est IHC 2+, il est incertain. La technique dite d'Hybridation In Situ (HIS) est alors utilisée pour confirmer ou infirmer la surexpression HER2. Le résultat est alors soit négatif (HIS-), soit positif (HIS+).

Score IHC	0	1+	2+	3+
Statut HER2	Négatif	Négatif	Incertain	Positif



## ■ En cas de test HER2 positif

Une thérapie ciblée anti-HER2 pourra alors vous être proposée. Ces thérapies ont en effet considérablement amélioré le pronostic des patientes atteintes d'un cancer surexprimant le récepteur HER2, et c'est pour cette raison que la détermination du statut HER2 est importante.



## La question de... ?

Claude L., 59 ans

« Combien de temps faut-il attendre pour avoir le résultat du test HER2 ? »

En règle générale, le résultat d'un test HER2 est obtenu en moins d'une semaine. C'est le laboratoire d'anatomopathologie qui a réalisé le test qui adresse le résultat au médecin ayant prescrit la recherche du statut HER2. Ce dernier vous informe ensuite du résultat au cours d'une consultation.

## À retenir



- Chez 12 à 20 % des femmes ayant un cancer du sein, les cellules cancéreuses surexpriment le récepteur HER2.
- L'étude d'un échantillon de la tumeur permet de connaître son statut HER2.
- La connaissance de son statut vis-à-vis du récepteur HER2 permet de savoir si on peut bénéficier d'un traitement ciblé anti-HER2.

## En savoir +

- **Cancer Info Service** : 0 810 810 821  
<http://www.e-cancer.fr/cancerinfo>  
Rubrique Cancer du sein
- **La Ligue contre le cancer** : Comprendre le cancer du sein – Janvier 2007  
<http://www.e-cancer.fr/publications/82-les-cancers/481-comprendre-le-cancer-du-sein>